Ministère
de l'Environnement
et de la Lutte contre
les changements
climatiques
Québec

Direction générale de l'analyse et de l'expertise de
Montréal, de Laval, des Laurentides, de Lanaudière
et de l'Outaouais

Sainte-Thérèse, le 22 février 2019

Par courriel :

Objet : Demande d'accès à l'information concernant La Crèmerie du Village inc, située au 197, rue Saint-Louis à Saint-Eustache, lot 1 700 080 du cadastre du Québec, ainsi que les anciens lots inscrits à votre demande.
V/réf. : EC-19-0375-00

Madame,

Nous donnons suite à votre demande d'accès, reçue le 11 février dernier, concernant l'objet précité.

Après vérification, nous sommes informés que le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques ne détient aucun document au nom de la compagnie La Crèmerie du Village Inc. située au 197, rue Saint-Louis à Saint-Eustache.

Cependant, nous avons retracés des dossiers en zone inondable et bande riveraine en lien avec le lot. Vous trouverez ci-joint les documents visés. Ce sont :

Dossier 7430-15-01-01446

Certificat d'autorisation du 27 juillet 1999, 2 pages

Dossier 7430-15-01-01371

1. Certificat d'autorisation du 30 juin 2009, 2 pages
2. Rapport d'inspection du 9 septembre 2009, 4 pages
3. Rapport d'inspection du 20 mai 2010, 2 pages

Dossier 7430-15-01-72005

1. Certificat d'autorisation du 11 janvier 2013, 2 pages

Direction régionale des Laurentides
260, rue Sicard, bureau 200
Sainte-Thérèse (Québec) J7E 3X4
Téléphone : 450 433-2220
Télécopieur : 450 433-1315
Courriel : elena.ciocoiu@environnement.gouv.qc.ca
Internet : www.environnement.gouv.qc.ca

Ce papier contient 20% de fibres recyclées de postconsommation.

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Si vous désirez des renseignements supplémentaires, vous pouvez vous adresser à la soussignée, au numéro 450 433-2220, poste 225.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos salutations distinguées.

Original signé par

Elena Ciocoiu
Répondante de la Loi sur
l'accès aux documents

p.j. (13)

Gouvernement du Québec
Ministère de l'Environnement

CERTIFIÉ

Saint-Eustache, le 27 juillet 1999

CERTIFICAT D'AUTORISATION
(Article 22)

Ville de Saint-Eustache
145, rue Saint-Louis
Saint-Eustache (Québec) J7R 1X9

N/Réf.: 7430-15-01-01446-00
150000149

Objet : Aménagement de la promenade de la rivière du Chêne

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de votre demande de certificat d'autorisation datée du 17 juin 1999, reçue le 17 juin 1999 et complétée le 22 juillet 1999, j'autorise, conformément à l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., chapitre Q-2), le titulaire ci-dessus mentionné, à réaliser le projet décrit ci-dessous :

Nature du projet :
Les activités consistent à construire un sentier principal d'une longueur de 385 mètres, deux sentiers secondaires totalisant 215 mètres, deux ensembles, trottoir-balcon en bois, sur pilotis ainsi que deux belvédères avec rampes d'accès en bois sur pilotis. De plus, il est aussi prévu d'aménager des bancs et des tables à pique-nique sur le haut du talus ainsi que sur les structures.

Localisation :
Lot P-192, cadastre du village de Saint-Eustache, ville de Saint-Eustache, MRC Deux-Montagnes.

N/Réf.: 7430-15-01-01446-00
150000149

Le 27 juillet 1999

La demande de certificat d'autorisation et les documents suivants font partie intégrante du présent certificat d'autorisation :

- Demande de certificat d'autorisation datée du 17 juin 1999.

- Plan d'aménagement et annexes intitulés « Promenade de la Rivière du Chêne » joints à la demande de certificat d'autorisation.

- Lettre de monsieur Gérald Renaud, datée du 9 juillet 1999, à monsieur Serge Assel, concernant des informations supplémentaires.

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Le projet devra être réalisé et exploité conformément à ces documents.

En outre, ce certificat d'autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

Pour le ministre,

PM/SB/sb

Pierre Martel
Directeur régional des Laurentides

Ministère du
Développement durable,
de l'Environnement
et des Parcs
Québec

Sainte-Thérèse, le 30 juin 2009

CERTIFICAT D'AUTORISATION
(LRQ, c. Q-2, article 22)

Ville de Saint-Eustache
145, rue Saint-Louis
Saint-Eustache (Québec) J7R 1X9

N/Réf. : 7430-15-01-01371 14
400569118

Objet : Travaux d'aménagement d'un sentier multifonctionnel et de stabilisation de rive dans la plaine inondable et la bande riveraine de la rivière des Mille Îles

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de votre demande de certificat d'autorisation datée du 25 mars 2009, reçue le 26 mars 2009 et complétée le 26 juin 2009, j'autorise, conformément à l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., chap. Q-2), le titulaire ci-dessus mentionné à réaliser le projet décrit ci-dessous :

> Travaux d'aménagement de la Phase 1 de la Promenade Paul-Sauvé, soit l'aménagement d'un sentier multifonctionnel dans la plaine d'inondation vicennale et travaux de stabilisation et de renaturalisation de la rive de la rivière des Mille Îles sur une longueur totale de 150 mètres, le tout sur les lots 1 699 224, 1 699 244, 1 697 348, 1 697 791, 1 697 792, 1 697 793, 1 699 760, 1 700 078, 1 700 079 et 1 700 080 du cadastre du Québec à Saint-Eustache, MRC de Deux-Montagnes.

La demande de certificat d'autorisation et les documents suivants font partie intégrante du présent certificat d'autorisation :

- Lettre datée du 25 mars 2009, signée par Mireille Saint-Pierre, Groupe Séguin Experts-conseils inc., 2 pages, 1 annexe;

- Document daté du 19 mars 2009, préparé par Groupe Séguin Experts-conseils inc., intitulé « *Ville de Saint-Eustache – Prolongement de la promenade Paul-Sauvé : Rapport technique* », 1 page, 4 plans, 8 annexes, incluant le formulaire de demande de certificat d'autorisation en vertu de l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement, signé par Mireille

N/Réf.: 7430-15-01-01371 14
400569118

Le 30 juin 2009

Saint-Pierre, Groupe Séguin Experts-conseils inc., daté du 25 mars 2009, 7 pages;

- Plan n°P-64.2, feuillet 01 de 01, daté de février 2009, révision 01 du 19 mars 2009, préparé par Groupe Séguin Experts-conseils inc., intitulé « *Prolongement de la promenade Paul-Sauvé : Plan d'ensemble* »;

- Plans n°P-64.2, feuillets 01 de 03 à 03 de 03, datés de janvier 2009, révision 01 du 19 mars 2009 préparés par Groupe Séguin Experts-conseils inc., intitulés « *Prolongement de la promenade Paul-Sauvé : Civil* »;

- Lettre datée du 26 mai 2009, signée par Mireille Saint-Pierre, Groupe Séguin Experts-conseils inc., 1 page, 1 annexe;

- Document daté du 20 mai 2009, préparé par Qualilab inspection inc., intitulé « *Évaluation environnementale Phase II, rapport E-09-186-1, Ville de Saint-Eustache, Prolongement de la promenade Paul-Sauvé, rue Saint-Louis, Saint-Eustache, Québec* »;

- Lettre datée du 26 juin 2009, signée par Mireille Saint-Pierre, Groupe Séguin Experts-conseils inc., 1 page.

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Le projet devra être réalisé et exploité conformément à ces documents.

En outre, ce certificat d'autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

Pour la ministre,

PR/YM

Pierre Robert
Directeur régional de l'analyse et
de l'expertise de Montréal, de Laval,
de Lanaudière et des Laurentides

ANALYSÉ PAR:

RECOMMANDÉ PAR:

Développement durable, Environnement et Parcs
Québec

RAPPORT D'INSPECTION

Centre de contrôle environnemental du Québec
Région des Laurentides

1. Identification

Date de l'inspection :	**09-09-2009** *jour – mois - année*	**Heure d'arrivée : 14 : 45**	**Heure de départ : 15 : 20**
Date de rédaction :	**10-09-2009** *jour – mois - année*	**No dossier (gestion documentaire) : 7430-15-01-01371-**	
Technicien: Nathalie Tardif		**Accompagné de :**	
No intervention (SAGO) : 300527474		**No document (SAGO) (facultatif): 400633436**	
Municipalité : Saint-Eustache		**Titre :** Promenade Paul Sauvé –Conformité au CA	

Motif de l'inspection

Secteur : ☐ **industriel** ☐ **municipal** ☐ **agricole** ☐ **pesticides** ☒ **hydrique** ☐ **naturel**

Type d'inspection : ☐ **plainte (remplir section Plainte)** ☐ **suivi d'avis d'infraction** ☐ **suivi autorisation** ☒ **programme de contrôle** ☐ **suivi d'urgence** ☐ **interne** ☐ **autre (préciser)**

But : Vérifier la conformité des travaux au certificat d'autorisation

Plainte

No de demande (SAGO) : 200237083	
Plaignant rencontré : ☐ **oui** ☒ **non** ☐ **s.o.**	**Rétroinformation :** ☐ **oui** ☐ **non** ☒ **s.o.**

Coordonnées du lieu

Adresse du lieu inspecté : Promenade Paul Sauvé Saint-Eustache (Proximité Pont Arthur Sauvé) Coordonnées : 0586874 5045513 (UTM NAD 83 zone 18T)	**Adresse postale (si différente) :** La corporation du cimetière de St-Eustache 143, rue St-Louis Saint-Eustache (Québec) J7R 1X9
No du lieu (SAGO): X1500153	**Type de lieu :** Cours d'eau
Responsable du lieu : Ville de St-Eustache, Corporation du cimetière et CMM	**No intervenant (SAGO) : 11384443, Y1500922, Y0601182**

Personnes rencontrées

Nom	Fonction	Téléphone
Pascal Pleau	Chargé/Responsable des travaux	-
Alexandre Éthier	Chargé de projet	-

Pièces annexées

Type	Quantité	Numéro(s)
☒ **photos**	8	
☒ **croquis**	1	
☐ **plan**		
☐ **carte**		

Échantillons

Type	Nombre de points de prélèvements	Quantité
☐ **eau**		
☐ **air**		
☐ **sol**		
☐ **flore**		
☐ **faune**		
☐ **déchets**		

Date de l'inspection : 09-09-2009	**No dossier :** 7430-15-01-01371

2. Description de l'inspection

2.1. MISE EN CONTEXTE

Un certificat d'autorisation à été émis le 30 juin 2009 pour effectuer des travaux d'aménagement d'un sentier (pavé uni et passerelle sur pilotis) et de stabilisation de la rive dans la plaines inondables et la bande riveraine de la rivière des Mille-îles. Le sentier en pavé uni doit avoir une longueur de 150 m, tandis que la passerelle doit être sur une longueur de 60 m. Le terrain présente beaucoup de matériaux comme du béton et de l'asphalte qui ont été utilisés pour le remblayer. Le CA prévoit une phase de nettoyage. La stabilisation de la rive doit se faire par la réalisation d'une clé en enrochement et d'un perré à la base du talus. Il y aura renaturalisation de la rive par une plantation. Le long du sentier, il y aura une bordure de béton et d'un garde-corps en acier. Il y aura aussi un réseau d'éclairage.

2.2. FAITS CONSTATÉS SUR LE TERRAIN

Dès mon arrivé, je rencontre le responsable du chantier, Monsieur Pascal Pleau. Les travaux sont en cours de réalisation. Je constate que l'enrochement du talus (perré) a été effectué (Photo 1). Je demande à Monsieur Pleau s'ils ont réalisé la clé puisqu'il n'est pas possible de le constater. Je remarque que plusieurs arbres sont marqués avec des planches de bois (Photo 2). Les travaux concernant la bande de béton sont commencé vers la fin du sentier (pavé uni) (Photo 3). D'ailleurs, J'ai pu constater qu'ils étaient en train de mettre de la terre pour la plantation (Photo 4).

2.3. COMMENTAIRES RECUEILLIS SUR LE TERRAIN

Clé en enrochement : Monsieur Pleau me confirme qu'ils ont réalisé la clé en enrochement avant de faire le perré sur le talus.

Arbres : Monsieur Pleau m'affirme que les arbres marqués sont ceux qui ne doivent pas être coupé.

Session de nettoyage : Monsieur Pleau me dit que puisque le niveau d'eau est plus bas, ils pourront effectuer une deuxième session de nettoyage pour enlever un maximum de matériaux (béton, asphalte).

Passerelle : Monsieur Pleau et Monsieur Éthier, m'ont tout deux affirmé que les travaux pour la passerelle se feraient cet hiver mais qu'il s'agissait d'une autre firme.

Fin des travaux du sentier en pavé uni : Monsieur Pleau et Monsieur Éthier m'ont confirmé que les travaux devraient être terminés à la fin du mois.

3. Conclusion

Les travaux effectués sont conformes au certificat d'autorisation.

4. Recommandations

Faire une deuxième inspection afin de voir la plantation du sentier en pavé uni et voir les travaux de la passerelle (printemps prochain)

Rédigé par : Nathalie Tardif	**Secteur :** Hydrique
Signature : Nathalie Tardif	**Date : 11 septembre 2009**

5. Vérification

Approuvé par : Sophie Daigneault	**Secteur :** Municipal et hydrique
Signature : S Daigneault	**Date :** 2009-09-14
Commentaires du vérificateur : OK	

Date de l'inspection : 09-09-2009	**No dossier :** 7430-15-01-01371

6. Photos

Les photographies incluses à ce rapport ont toutes été prises par moi avec un appareil photo numérique Canon PowerShot A480. Toutes les photos apparaissant au présent rapport sont la fidèle représentation de ce que j'ai vu sur les lieux de l'inspection et aucune n'a été modifiée de quelque manière, à l'exception des photos panoramiques qui ont été assemblées à l'aide du logiciel CANON PHOTOSTITCH 3.1.

Photo #1:
Référence Photo :
Photo 001.jpg

Note :

Enrochement du talus

Photo #2:
Référence Photo :
Photo 004.jpg

Note :

Arbres protégés

Photo #3
Référence Photo :
Photo 005.jpg
Note :

Bordure de béton

Date de l'inspection : 09-09-2009	No dossier : 7430-15-01-01371

Photo #4:
Référence Photo :
Photo 008.jpg

Note :

Préparation à la plantation

7. Planche contact des photos prises lors de l'inspection

Photo 001.jpg

Photo 002.jpg

Photo 003.jpg

Photo 004.jpg

Photo 005.jpg

Photo 006.jpg

Photo 007.jpg

Photo 008.jpg

Développement durable, Environnement et Parcs
Québec

RAPPORT D'INSPECTION

Centre de contrôle environnemental du Québec
Région des Laurentides

1. Identification

Date de l'inspection : 20-05-2010 *jour – mois - année*		**Heure d'arrivée :** 14 : 19	**Heure de départ :** 14 : 33
Date de rédaction : 27-05-2010 *jour – mois - année*		**No dossier (gestion documentaire) :** 7430-15-01-01371-03	
Technicien: Nathalie Tardif		**Accompagné de :**	
No intervention (SAGO) : 300534119		**No document (SAGO) :** 400721099	
Municipalité : Saint-Eustache		**Titre :** Promenade Paul Sauvé	

Motif de l'inspection

Secteur : ☐ industriel ☐ municipal ☐ agricole ☐ pesticides ☒ hydrique ☐ naturel

Type d'inspection : ☐ plainte (remplir section Plainte) ☐ suivi d'avis d'infraction ☐ suivi autorisation ☒ programme de contrôle ☐ suivi d'urgence ☐ interne ☐ autre (préciser)

But : Vérifier la conformité des travaux au certificat d'autorisation délivré le 30 juin 2009.

Coordonnées du lieu

Adresse du lieu inspecté : Promenade Paul Sauvé Saint-Eustache (Proximité Pont Arthur Sauvé) Coordonnées : 0586874 5045513 (UTM NAD 83 zone 18T)	**Adresse postale (si différente) :** La corporation du cimetière de St-Eustache 143, rue St-Louis Saint-Eustache (Québec) J7R 1X9
No du lieu (SAGO): X1500153	**Type de lieu :** Cours d'eau
Responsable du lieu : Ville de St-Eustache, Corporation du cimetière et CMM	**No intervenant (SAGO) :** 11384443, Y1500922, Y0601182

Personnes rencontrées

Nom	Fonction	Téléphone
Aucune		

Pièces annexées

Type	Quantité	Numéro(s)
☒ photos	14	De IMG_1011.jpg à IMG_1024.jpg
☐ croquis		
☐ plan		
☐ carte		

Échantillons

Type	Nombre de points de prélèvements	Quantité
☐ eau		
☐ air		
☐ sol		
☐ flore		
☐ faune		
☐ déchets		

Date de l'inspection : 20 mai 2010	**No dossier :** 7430-15-01-01371

2. Description de l'inspection

2.1. MISE EN CONTEXTE

Un certificat d'autorisation à été émis le 30 juin 2009 pour effectuer des travaux d'aménagement d'un sentier en pavé uni et de stabilisation de la rive dans la plaine inondable et la bande riveraine de la rivière des Mille-îles.

Une première a été réalisée à l'automne 2009. Au moment ce cette inspection, les travaux n'étaient pas terminés et il n'avait pas été possible de vérifier la plantation. La plantation prévue comprend 5 espèces d'arbustes placés en haut de talus.

2.2. INSPECTION

Lors de mon arrivée, je constate que le sentier est terminé et ouvert au publique. Je constate qu'il y a eu une plantation de réalisée. Il y a une ligne d'arbustes plantés en haut du talus (Photo 1) distancés d'environ 1 mètres. Je constate qu'il y a quelques arbustes qui ont été plantés dans la pente (Photo 2). Sur les 5 espèces d'arbustes, j'ai identifiée 2 espèces et constaté la présence d'au moins 2 autres espèces.

3. Conclusion

Les travaux effectués sont conformes au certificat d'autorisation.

4. Recommandations

Fermer le dossier

Rédigé par : Nathalie Tardif	**Secteur :** Hydrique
Signature : Nathalie Tardif	**Date :** 17 juin 2010

5. Vérification

Approuvé par : Sophie Daigneault	**Secteur :** Municipal et hydrique
Signature : SDaigneault	**Date :** 10-6-23

Commentaires du vérificateur :

Ministère du
Développement durable,
de l'Environnement,
de la Faune et des Parcs
Québec

Sainte-Thérèse, le 11 janvier 2013

CERTIFICAT D'AUTORISATION
Loi sur la qualité de l'environnement
(L.R.Q., c. Q-2, article 22)

Ville de Saint-Eustache
145, rue Saint-Louis
Saint-Eustache (Québec) J7R 1X9

N/Réf. : 7430-15-01-72005-07
400999686

Objet : Travaux en zone inondable, rive et littoral d'un cours d'eau

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de votre demande de certificat d'autorisation du 23 octobre 2012, reçue le 25 octobre 2012 et complétée le 19 décembre 2012, j'autorise, conformément à l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., c. Q-2), la titulaire mentionnée ci-dessus à réaliser le projet décrit ci-dessous :

> Travaux d'aménagement de la Phase 2 de la Promenade Paul-Sauvé, soit la construction d'une passerelle en aluminium sur pieux et l'aménagement d'un sentier multifonctionnel, sur la rive et le littoral de la rivière des Mille Îles, le tout sur les lots 1 700 078, 1 700 079 et 1 700 080, ville de Saint-Eustache, MRC Deux-Montagnes

Les documents suivants font partie intégrante du présent certificat d'autorisation :

- Lettre datée du 23 octobre 2012, signée par Florent Gaudreault, biologiste, 2 pages, 4 plans, 8 annexes, incluant le formulaire de demande de certificat d'autorisation en vertu de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* signé le 23 octobre 2012 par Florent Gaudreault, biologiste, 17 pages;

- Lettre datée du 11 décembre 2012, signée par Florent Gaudreault, biologiste, 2 pages, 11 plans, 5 annexes;

- Courriel transmis le 14 décembre 2012 par Louis Champagne, Louis Champagne inc., 1 page, 4 annexes;

- Lettre datée du 13 décembre 2012, signée par Bastien Morin, Ville de Saint-Eustache, 1 page, 1 annexe;
- Lettre datée du 19 décembre 2012 transmise par courriel le 19 décembre 2012 par Martine Massé, Ville de Saint-Eustache, 1 page;
- Courriel transmis le 19 décembre 2012 par Martine Massé, Ville de Saint-Eustache, 1 page, 1 annexe.

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Le projet devra être réalisé et exploité conformément à ces documents.

En outre, ce certificat d'autorisation ne vous dispense pas d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement, le cas échéant.

Pour le ministre,

HP/YM/cp

Hélène Proteau
Directrice régionale de l'analyse et
de l'expertise de Montréal, de Laval,
de Lanaudière et des Laurentides